

## **Mémoire présenté au**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Portant sur le projet**

**Aménagement d'un parc éolien dans la MRC  
de Rivière-du-Loup par Terrawinds ressources corp.**

**Préparé par la**

**Première Nation Malécite de Viger**

15 juin 2006

## Table des matières

Sommaire.....	1
Bref historique de la présence de la Première Nation Malécite de Viger sur le territoire.....	1
Enjeux pour la Première Nation Malécite de Viger en rapport avec le projet de parc éolien dans la MRC de rivière-du-Loup.....	3
Notre vision du projet du parc éolien, tel que présenté par Terrawinds resources Corp. durant la première série d’audiences du BAPE.....	4
Impacts négatifs du projet de parc éolien identifiés par la PNMV.....	5
La position de la Première Nation Malécite de Viger à l’égard du projet de parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.....	6
Nos recommandations.....	7
Conclusion.....	8

## Sommaire

Mesdames, Messieurs, et membres de la Commission Conjointe, je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer concernant les impacts du projet du parc éolien, sur nous la Première Nation puisque nous avons un projet en cours sur le territoire qui pourrait être influencé par celui de Skypower Corp. Nous tenons cependant à participer au développement économique de la région, ce pourquoi nous suivons avec beaucoup d'attention les travaux de la commission.

## Bref historique de la présence de la PNMV sur le territoire

En 1603, Champlain mentionnait déjà la présence de Malécites, anciennement appelés Echemins, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette présence s'est maintenue depuis et on peut le constater à l'étude de différents documents officiels dont la signature d'un traité en 1760 avec le gouverneur anglais de l'époque et qui a fait l'objet de l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada.

Les Malécites étaient un peuple nomade, se déplaçant fréquemment sur le territoire ancestral, en empruntant les lacs et rivières reliés par un important réseau de sentiers de portage. Notre mode de vie et de subsistance dépendait principalement de la chasse, de la pêche et de la cueillette en milieu forestier. Les coupes de bois servaient pour la construction d'abris et la fabrication d'outils et d'artisanat et de la vente des articles ainsi produits.

Plusieurs événements ont marqués notre histoire. Mentionnons une première tentative en 1827 pour assimiler notre peuple en créant la réserve indienne de Viger et en tentant de faire de nous des agriculteurs. Cette tentative fut un échec et les terres de la réserve de Viger furent vendues en 1869 par un complot monté par les trois frères Langevin. Soit le grand vicaire Edmond Langevin qui écrivit à son frère l'évêque de Rimouski, Mgr Jean Langevin pour le convaincre d'obtenir les terres de la réserve de Viger. Alors s'en suivit une lettre au secrétaire d'état qui était responsable des « sauvages », l'Honorable Hector-Louis Langevin, troisième frère de la famille, qui acquiesça sans surprise à la vente des lots à l'encan sur le perron d'une église, sans le plein consentement des membres de la communauté. Ceci a eu pour résultat une première dispersion des Malécites dont les répercussions sont encore visibles aujourd'hui.

Vers 1874, la Couronne entreprend des démarches et crée la réserve de Whitworth, un petit territoire d'environ 170 hectares. La Couronne espère que les Malécites iront s'y installer et y pratiqueront l'agriculture. La réserve de Whitworth sera abandonnée en 1878 à cause du faible potentiel, ce n'était qu'une terre de roches inapte à l'agriculture, et de son éloignement des grands centres qui limite son développement. Alors une seconde dispersion s'amorça.

En 1891, la Couronne achète un terrain de 0.17 hectare à Cacouna pour en faire une réserve. Le terrain étant beaucoup trop petit, on y retrouve une seule maison. Évidemment, cette acquisition n'empêche pas la dispersion des Malécites de se poursuivre.

Aujourd'hui, la Première Nation Malécite de Viger a pour objectif de rassembler sa population et d'assurer son développement socioéconomique par la mise sur pied de divers projets comme la pêche commerciale du crabe et de la crevette et par la signature d'ententes portant sur la chasse et la pêche en eau douce pour la pratique d'activités individuelles et communautaires.

Nous avons fait quelques projets à caractère forestier, notamment en réalisant un plan d'aménagement et des travaux sylvicoles sur la réserve de Whitworth. Aussi en collaboration avec Parc Canada, nous avons participé au projet du marais de Gros-Cacouna.

Ces initiatives de développements ont permis de créer plus de 50 emplois pour notre communauté. Ces récentes expériences constituent indéniablement un premier pas vers une plus grande participation de la Première Nation Malécite de Viger dans la gestion du territoire du Bas-Saint-Laurent. Et ce, en gardant toujours comme objectif le développement durable et par le fait même, le rapprochement de certains de nos membres. En ce sens, nous sommes en développement, d'un projet éco-récréotouristique à Cacouna qui nous permettrait d'offrir des emplois à nos membres.

## Enjeux pour la PNMV en rapport avec le projet de parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup

Les principaux enjeux pour notre Nation en rapport avec le parc éolien de Terrawinds Resources Corp. sont :

-»Assurer le respect de nos droits ancestraux issus de traités et de notre titre ancestral sur le territoire.

-»Assurer l'équilibre fragile d'écosystèmes de qualité afin de permettre la pratique de nos activités traditionnelles.

-»Protéger et mettre en valeur le site du marais de Gros Cacouna, les oiseaux qui empruntent les voies migratoires le long du fleuve Saint-Laurent et aussi ceux qui arrivent de l'intérieur des terres vers le site éco-récréotouristique du marais, qui précisons-le, est le troisième plus important site d'observation d'oiseaux au Québec.

-»Créer des emplois pour les membres de la communauté afin de nous assurer un développement socioéconomique durable et de participer aussi à celui de la région du Bas-Saint-Laurent.

**Notre vision du projet du parc éolien, tel que présenté par Terrawinds ressources Corp. durant la première série d'audiences du BAPE**

Force est de constater que la démarche du promoteur dans le projet d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup lors de la présentation aux audiences du BAPE, donne l'impression d'un projet qui est déjà conclu et signé entre le promoteur et Hydro Québec.

Nous avons un sentiment de « réglé avant d'être entendu », c'est-à-dire sans avoir réellement tenu compte de la population, des groupes environnementalistes, de nous, la Première Nation Malécite de Viger, des projets de tiers déjà en place et en pleine expansion, générateurs d'un flux touristique primordial pour la région et nos propres initiatives. Nous parlons ici de notre projet éco-récréotouristique incluant la mise en valeur et l'interprétation du marais de Gros-Cacouna, de même que les gîtes du passant, les chalets, restaurateurs, épiceries et autres commerces du milieu.

### **Impacts négatifs du parc éolien identifiés par la PNMV.**

-»Les éoliennes affectent le paysage quand nous savons très bien que le Bas-Saint-Laurent accueille un flot de touristes à chaque année, justement pour nos extraordinaires paysages côtiers, ces mêmes touristes constituant notre clientèle pour notre projet éco-récréotouristique.

-»Le schéma d'implantation des éoliennes, qui disons-le n'est pas précis et a été plusieurs fois modifié, nous indique des emplacements sur des terres à vocations agricoles ce qui diminuera sûrement la superficie de celles-ci.

-»D'après le dernier schéma modifié, certaines éoliennes sont à l'intérieur de deux (2) kilomètres de la limite supérieur de l'estran du fleuve Saint-Laurent, ce qui contrevient au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière du Loup.

-»D'après ce schéma, certaines éoliennes sont à l'intérieur du périmètre protégé d'un rayon de cinq (5) kilomètres pour ce qui concerne la protection de l'aire de nidification du faucon pèlerin. Cette aire est identifiée et située sur les falaises de l'île de Gros-Cacouna.

-»Toujours d'après ce schéma, plusieurs éoliennes sont implantées dans des corridors d'oiseaux migrateurs le long du fleuve et aussi dans les corridors provenant de l'intérieur des terres vers le marais de Cacouna et battures de l'Isle-Verte. Ces zones sont des lieux où nichent ces oiseaux et où certaines personnes ont eu la chance de pouvoir observer une grande aigrette, communément appelée héron blanc. Ce dernier est sur la liste rouge des oiseaux en danger.

-»La proximité du projet éco-récréotouristique qui est déjà en phase d'implantation et en développement, créateur d'emplois dans une optique de développement durable, en ce qui concerne le site d'observation d'oiseaux et des sentiers du marais de Gros-Cacouna.

-»Les revenus offerts par éoliennes nous semblent dérisoires si nous comparons avec d'autres projets semblables ailleurs. Et qui plus est, malgré des impacts sur nos propres projets, cela n'engendre aucun revenu pour la PNMV.

**La position de la Première Nation Malécite de Viger à l'égard du projet de parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup**

Tel que présenté et dans sa forme actuelle, la Première Nation Malécite de Viger ne peut être en accord avec le projet de Terrawinds Resources Corp. d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Ce projet vient en compétition direct avec celui du site d'observation d'oiseaux et de sentiers du marais de Gros-Cacouna, car là où il y a des éoliennes, il n'y a pratiquement plus d'oiseaux.



## **Nos recommandations**

Les premières recommandations s'adressent au Ministère;

-> La Première Nation Malécite de Viger recommande au gouvernement de ne pas signer de contrats d'approvisionnement en électricité avec des promoteurs sans savoir si les populations touchées par les projets vont accepter lesdits projets sur leurs territoires. Nos craintes sont légitimes compte tenu du développement de façon chaotique de la filière éolienne.

-> Établir un moratoire à l'ensemble de la filière éolienne au Québec, afin de mieux encadrer la présente propagation de parcs éoliens sur le territoire.

Les autres recommandations s'adressent au promoteur du projet;

-> La Première Nation Malécite de Viger recommande au promoteur de déplacer toutes les éoliennes qui sont à l'intérieures des zones de deux (2) kilomètres du fleuve Saint-Laurent, et de cinq (5) kilomètres de l'aire de nidification du faucon pèlerin. Ainsi que toutes celles qui sont dans les corridors migratoires des oiseaux.

-> Nous sollicitons des discussions avec les promoteurs versus l'obligation de nous consulter étant donné que le projet de parc éolien de Terrawinds Resources Corp. dans la MRC de Rivière-du-Loup se situe sur notre territoire ancestral et nous y avons des droits légitimes qu'il ne faut surtout pas négliger.

## Conclusion

Nous croyons que ce projet de parc éolien a été présenté prématurément au bureau d'audiences publiques sur l'environnement, étant donné que les études n'étaient pas toutes terminées. Nous croyons que c'est un projet qui nous est imposé de manière désinvolte sans que nous y puissions quoique ce soit. De plus, les emplacements des éoliennes auraient pu être positionnés de manière à favoriser un développement harmonieux en utilisant les lignes de crêtes secondaires en territoire forestier acceptable dans la MRC de Rivière-du-Loup, puisque toutes ces crêtes possèdent des chemins structurés ou en ont déjà possédés.

Nous croyons également que le gouvernement a sa part de responsabilités en ayant déjà émis un certificat d'autorisation pour l'implantation de six (6) éoliennes test d'une puissance de 1,5 MW chacune et d'un poste élévateur signé le 23 novembre 2005.

Or, nous concluons qu'il reste encore beaucoup à retravailler dans ce dossier avant que la Première Nation Malécite de Viger approuve le projet de Terrawinds Resources Corp. d'un parc éolien sur nos terres ancestrales et nous croyons qu'il devrait y avoir un moratoire sur l'ensemble des projets éoliens en voie d'implantation et d'accréditation au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.